

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Route entre Saint-Imier et Dombresson
Appel au respect des consignes de sécurité

Suite aux terribles inondations du 21 juin qui ont durement frappé la commune de Val-de-Ruz et sa population, le Conseil municipal a adressé un message de soutien et de solidarité aux autorités communales. La Municipalité de Saint-Imier se tient à leur disposition en cas de besoins, quels qu'ils soient.

La route entre Le Pâquier et Villiers va rester fermée pour une durée encore indéterminée. De nombreux Imériens empruntant ce tracé pour se rendre à Neuchâtel, le Conseil municipal les prie de respecter strictement les consignes de sécurité et la signalisation mises en place. Il ne faut en aucun cas se rendre dans le secteur interdit pour prendre la mesure des importants dégâts.

La route est particulièrement instable. Lorsqu'il existe encore, le tapis bitumeux n'est plus soutenu par des fondations. Celles-ci ont en effet été emportées par la crue.

La future halte CFF sur la bonne voie

Le Conseil municipal a pris connaissance avec une grande satisfaction de l'Arrêté fédéral du 21 juin 2019 sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire. Accepté par le Parlement fédéral lors du vote final de vendredi dernier, il entérine la construction de la future halte CFF de La Clef.

Inscrit en toutes lettres parmi les nouveaux arrêts financés par la Confédération, le projet imérien est désormais officiellement sur les rails. Les CFF corrigeront d'ores et déjà le tracé des voies à l'emplacement prévu pour la nouvelle halte durant les importants travaux prévus cet été dans le Vallon.

Selon les informations en possession de l'Exécutif, un préfinancement de la part de la commune ne sera sans doute pas nécessaire. Le Fonds d'infrastructure ferroviaire est en effet suffisamment doté à l'heure actuelle.

Il est prévu que les travaux de planification démarrent vers la fin de l'année ou au début 2020. Les CFF comptent environ quatre ans jusqu'à la mise en service de la halte de La Clef. Un agenda, s'il est tenu, qui correspond aux attentes du Conseil municipal, lequel se réjouit tout particulièrement de l'avancée de ce dossier important pour le développement de Saint-Imier.

Circulation et marché du vendredi

L'Imériale engendre quelques adaptations

Saint-Imier vibrera aux sons de L'Imériale en ce dernier week-end de juin. Si chacun attend ce moment avec impatience, d'autant plus que la météo s'annonce radieuse, la mise sur pied de la fête nécessite quelques changements d'habitudes.

Ainsi, la route cantonale traversant la bourgade sera fermée ce vendredi 28 juin à partir de 09h00 et jusqu'à dimanche matin. Pour contribuer au succès complet et sans incident de la manifestation, un strict respect de la signalisation routière et des déviations mises en place s'impose.

Par ailleurs, la Place du Marché étant entièrement dévolue à la fête, le marché hebdomadaire du vendredi sera déplacé de quelques dizaines de mètres. Il se tiendra en effet exceptionnellement à la Rue du Temple, derrière le magasin Tof Sports.

Le Conseil municipal remercie tous les usagers de la route et les clients du marché de leur compréhension. Il souhaite une Imériale festive et chaleureuse à la population imérienne et de la région.

Nonagénaires

Le 19 juin dernier, le maire Patrick Tanner et le chancelier Beat Grossenbacher se sont rendus au home Les Lauriers pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de Mme Aliette Theurillat. Le même jour, le conseiller municipal Olivier Zimmermann et Yanick Courvoisier, chef du Service administration générale et police, ont marqué les 90 ans de Mme Marie Köppel par une visite à l'Ancienne Route de Villeret 36.

Les représentants des autorités imériennes leur ont à toutes les deux remis la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Déchets verts

Quelques règles à respecter

La période est propice aux travaux de jardinage et d'entretien des pelouses. L'occasion de rappeler les principes de base du ramassage des déchets verts à Saint-Imier et sur les montagnes.

Par déchets verts, il faut entendre les détritiques compostables tels que les restes de fruits et légumes crus, les épluchures, les résidus de taille d'arbres, arbustes et haies. Les sacs compostables sont admis dans les poubelles vertes domestiques.

Ces déchets sont récoltés dans un végébox ou tout autre récipient suffisamment résistant pour ne pas se déchirer ou se casser lors de la vidange. Une fois rempli, il n'excédera pas 20 kg.

Les résidus de taille d'éléments ligneux doivent être réunis en fagots d'un mètre maximum. Eux aussi ne doivent pas excéder un poids de 20 kg.

Exclusivement des végébox dès l'an prochain!

Les contenants excédant ce poids ou dans lesquels les déchets verts sont mélangés à d'autres déchets, même en fractions infimes, ou qui ne sont pas aux bonnes dimensions

ne seront pas ramassés. Ils devront être évacués par leur propriétaire via une autre filière.

Afin de rationaliser le ramassage et de faciliter la tâche du personnel des Travaux publics, seuls les végébox seront admis à partir de 2020. Les propriétaires et jardiniers amateurs sont donc invités à prendre les devants et à se doter dès à présent d'un conteneur de ce type.

A Saint-Imier, la tournée verte a lieu le jeudi, selon le calendrier publié dans la brochure d'informations communales distribuée en tous-ménages en début d'année. Le «Mémo déchets 2019» y est encarté; il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité: <https://www.saint-imier.ch/images/pdfs/memodechets2019.pdf>.

Sur les montagnes, une benne pour les déchets verts est à disposition des habitants du 1^{er} mars au 30 novembre.



Seuls les conteneurs de type végébox, à droite, seront admis à partir de 2020. Les sacs pour déchets verts, à gauche, souvent très lourds quand ils sont remplis à ras bord et donc difficiles à manipuler, ne seront plus pris en charge par les Travaux publics.

(cm)

Saint-Imier, le 26 juin 2019